# 03/ TABLE DE SAUT



#### **GENERALITES**

La hauteur de la table est de 1,25 m.

Un ou deux tremplins sont autorisés pour les Benjamines et les Minimes uniquement. La gymnaste doit exécuter <u>deux sauts identiques ou différents</u> répertoriés dans le tableau des sauts. Tous les sauts doivent être exécutés avec impulsion des deux mains sur la table.

#### Notation:

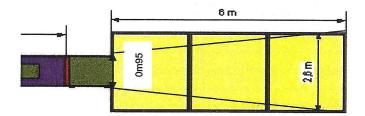
Chaque valeur du saut est donnée par le jury D et le saut est noté par le jury E. La note de chaque saut est calculée séparément.

La meilleure note est retenue comme note finale.

Courses d'élan: Trois courses d'élan pour deux sauts sont autorisées à condition que la gymnaste n'ait pas touché le tremplin ou la table. S'il y a touche du tremplin ou de la table, l'essai est considéré comme fait. Un quatrième élan n'est alors pas autorisé.

#### Réception:

Seul un couloir de réception sera tracé sur le tapis de réception.



## Lignes (couloir):

Le jury D appliquera sur la note finale les déductions pour déviation par rapport à l'axe de réception de la façon suivante :

- Réception ou pas en dehors du couloir avec 1 pied/main (partie de pied/main) : 0,10 pt
- Réception ou pas en dehors du couloir avec les 2 pieds/mains (partie de pieds/mains) ou partie du corps : 0,30 pt

## **DEDUCTIONS SPECIFIQUES**

Tous les sauts sont identifiés par un numéro.

La gymnaste est responsable de l'affichage du numéro du saut qu'elle a l'intention d'exécuter.

- Ne pas afficher le numéro du saut prévu :

sans pénalité

- Saut exécuté différent du saut annoncé :

sans pénalité

- Appui (impulsion) avec seulement une main :

- 2,00 pts

# **SAUTS NULS**

Course d'élan avec touche du tremplin ou de la table de saut sans exécuter de saut	Non valable	Note : 0
Pas de contact avec la table de saut	Non valable	Note : 0
Toute forme d'aide pendant le saut	Non valable	Note : 0
La réception n'est pas faite d'abord sur les pieds	Non valable	Note: 0
Le saut est tellement mal exécuté qu'il ne peut pas être reconnu ou la gymnaste pousse avec ses pieds	Non valable	Note: 0
La gymnaste exécute un saut interdit (jambes écartées latéralement, réception latérale intentionnelle)	Non valable	Note : 0

**REMARQUE**: La note « 0 » est donnée par le jury D et si la note « 0 » est donnée au 1<sup>er</sup> saut, le jury D devra avertir l'entraîneur avant le 2<sup>ème</sup> saut. Pas d'évaluation par le jury E.

# DEDUCTIONS SPECIFIQUES A L'EXECUTION (JURY E)

Fautes	0,10	0,30	0,50
Première phase d'envol			
Rotation longitudinale incomplète	≤45°	≤90°	FERM
Mauvaise technique			
Angle des hanches	X	X	
Corps cambré	X	X	
Jambes ou genoux écartés	X	X	
Genoux fléchis	X	X	X
Impulsion			
Mauvaise technique			
Appui décalé/alternatif des mains pour les sauts avec 1er envol en avant	X	X	
Angle des épaules	X	Х	
5 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	X	1314	25月
Pas de passage a la verticale			
Bras fléchis	X	x x	X
Rotation longitudinale commencée trop tôt	Х	X	
2ème phase d'envol			
Hauteur insuffisante	X	х	х
Manque de précision dans la rotation longitudinale	Х		- 4
Jambes ou genoux écartés	X	×	- 4. I
Genoux fléchis	X	Х	х
Position du corps			
Extension insuffisante et/ou tardive (sauts groupés, carpés)	Х	×	
Manque de maintien de la position corps tendu (carpé trop tôt)	X	X	1
	100000		
Longueur insuffisante	X	X	. N
Déviation par rapport à l'axe	Х		
Dynamisme	Х	х	
Fautes de réception (voir tableau fautes générales)	2		

#### Chutes:

La réception est faite sur les pieds d'abord : le saut est jugé. La réception n'est pas faite d'abord sur les pieds : le saut reçoit 0,00 pt.

#### **SAUTS**

1.00 Renversement avant (lune) 2,00 pts	UU	37
1.01 Renversement avant avec ½ tour (180°) dans le 2 <sup>ème</sup> envol  2,40 pts	V vie	180.
Yamashita, renversement AV avec carpé dans le 2 <sup>ème</sup> envol (lune carpée)  2,40 pts	Ų	3/1/3
1.11 Yamashita, renversement AV avec carpé et ½ tour dans le 2 <sup>ème</sup> envol 2,80 pts	V VE	
1.20 Renversement AV avec ½ tour (180°) dans le 1 <sup>er</sup> envol -répulsion dans le 2 <sup>ème</sup> envol  2,00 pts	ENN	
1.21 Renversement AV avec ½ tour dans le 1 <sup>er</sup> envol et ½ tour dans le 2 <sup>ème</sup> envol (dans les deux sens) (1/2-1/2)  2,80 pts	et vie	180°

Si une gymnaste veut <u>réaliser un saut ne figurant pas dans le code CATEGORIE 2</u>, celui-ci partira <u>sur une note D de 3,00 pts maximum</u>.

Dans le but de faciliter le travail des juges catégorie 2 qui ne connaissent pas forcément le code FIG officiel, l'entraîneur devra, avant le début de la compétition, prévenir par écrit le Président du Jury et spécifier la référence de l'élément du code FIG choisi. Il lui appartiendra ensuite d'en informer les juges de l'agrès concerné.